Discours du maire à l'inauguration du groupe scolaire

Numéro d'inventaire : 2015.19.25
Auteur(s) : R. Huet
Type de document : manuscrit, tapuscrit
Période de création : 3e quart 20e siècle
Date de création : 1957
Matériau(x) et technique(s) : papier pelure, encre
Description : 3 feuilles simples dactylographiées et agrafées
Mesures : hauteur : 27 cm ; largeur : 21,1 cm
Mots-clés : Inaugurations
Bâtiments scolaires : Écoles primaires
Autres descriptions : Langue : Français
Pagination : 3 p.

MESDAMES , MESDEMOISELLES , MESSIEURS ,

Si la Municipalité de La Madeleine de Nonancourt est heureuse de vous présenter aujourd'hui son groupe scolaire que vous venez de visiter ,ce n'est pas par une vaine fierté mais parce que cette nouvelle école répond pleinement aux besoins scolaires de notre Commune .

Nous possèdions 2 classes trop petites,puisque déjà en I950, 37 élèves et leur maître étaient entassés dans un local humide et froid de 33 m2 seulement .

Aussi devant l'accroissement constant de l'effectif scolaire, le 26 Septembre I95I, en accord avec Monsieur l' Inspecteur d'Académie de l' Eure et Monsieur l' Inspecteur de l' Enseignement Primaire présents à notre réunion,j'invitai le Conseil Municipal à envisager la demande d'ouverture et construction d'une classe nouvelle .

Et,c'est au cours de cette délibération,que notre collègue Madame CORENTIN,Conseillère Municipale,proposa la construction d'un groupe scolaire à 3 classes sur l'ancien champ de foire,propriété de la Commune .

Cette suggestion fut unanimement retenue par le Conseil Municipal.

Dès Février I952,l'avant-projet était approuvé par l' Assemblée Municipale,puis,après modifications de détail,il fût inscrit en I953 sur la liste des constructions scolaires du département de l' Eure avec le N° 76.

Considèrant que les constructions de ce genre étaient réalisables à la cadence,d'ailleurs irrégulière,de 2 à 5 par an,nous étions susceptibles d'attendre de très nombreuses années avant de voir s'édifier nos classes .

Pendant ce temps,le nombre des élèves était devenu tel qu'il ne nous était plus possible de les loger dans les écoles existantes .

Après avoir alerté Monsieur l' Inspecteur d'Académie,le I8 Octobre I953,le Conseil Municipal demandait le 28 Janvier I954 à Monsieur le Préfet de l' Eure,l'inscription de notre Commune au Plan d'Equipement National I954.

Mais les préoccupations de notre collectivité étaient chose courante dans le cadre départemental aussi bien que sur le plan National.

Aussi,le I2 Juin I954,Monsieur le Préfet de l' Eure nous convoquait à Evreux pour nous informer que des crédits spéciaux allaient etre délégués par le Ministère de l' Education Nationale pour permettre un important programme de constructions scolaires dans le département et que notre Commune,compte tenu de son besoin urgent de locaux,était une de celles qui pouvaient être comprises dans ce programme à condition d'adopter l'un des projets-types agréés par le Ministère de l' Education Nationale et qui nous furent présentés ce même jour à la Préfecture .

Il fallait donc choisir de suite :

ou attendre I5 ans ; 20 ans - et qui sait ? la réalisation de notre projet de construction traditionnelle inscrit avec le N° 76 ou accepter la construction rapide d'un projet-type qui présente en outre l'avantage d'être beaucoup plus économique .

Aussi,le I6 Juin I954 ,le Conseil Municipal,à l'unanimité , choisit la construction immédiate d'un groupe type Jean PROUVE ,subventionné à raison de 85 % par l' Etat et 8 % par le département .

Le 23 Décembre I954,les plans ,devis et marchés aménagés et établis par MM. PFEIFFER et CAUDRON, Architectes à DREUX,étaient signés ...